



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1979 B 00171

Numéro SIREN : 315 549 352

Nom ou dénomination : ADREXO

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2014 sous le numéro de dépôt 4855

ADREXO
SAS au capital de 836 000 euros
ZI des Milles, Europarc de Pichaury, D5
1330 avenue Guilibert de la Lauzière
BP 30460, 13592 Aix-en-Provence cedex 3
RCS Aix-en-Provence 315 549 352

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 31 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le 31 mars à 9H,

L'actionnaire unique, la société Spir Communication, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 317 082 675, représentée par son directeur général, Monsieur Thierry Vallenet, a tenu la présente réunion au siège social de la Société.

L'actionnaire unique a pris les décisions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Renouvellement du mandat du directeur général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

L'actionnaire unique décide de renouveler pour une durée d'une année à compter du 1^{er} avril 2014, aux fonctions de directeur général de la société Adrexo, Monsieur Patrick Schuster, demeurant 225 Chemin des Plaines, Quartier de Celony, 13090 Aix-en-Provence.

Le directeur général, Monsieur Patrick Schuster, détient pour l'exercice de ses fonctions, les mêmes pouvoirs que le président de la société, tels qu'ils sont définis par les statuts de la société Adrexo.

DEUXIEME DECISION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi et afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, l'actionnaire unique déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique
Spir Communication
Thierry Vallenet



Patrick Schuster
« Bon pour acceptation des fonctions de
directeur général »

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général

